

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À L'ÉCOLE LES TILLEULS, À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, LE MARDI 9 JUILLET 2013 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte. Il remercie la mairesse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud de nous accueillir dans sa municipalité pour la traditionnelle session itinérante de juillet et lui cède la parole. Mme Proulx souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-07-01

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 juillet 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 11 juin 2013
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 École nationale des pompiers – Renouvellement de l'entente pour le gestionnaire de formation
 - 5.1.1 Renouvellement de l'entente avec l'ÉNPQ
 - 5.1.2 Proposition de reconnaissance des acquis par l'ÉNPQ
 - 5.2 Évaluation - Rôles en ligne
 - 5.3 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.3.1 Économie d'énergie
 - 5.3.2 Locataire
 - 5.3.3 Maçonnerie

- 5.3.4 Aménagement paysager
- 5.4 Site Internet et portail d'accueil
- 5.5 Dossiers cours d'eau 2013
- 5.6 RénoVillage – Budget 2013-2014
- 5.7 Démarche MADA
- 5.8 FQM – Date limite – AGA du 28 septembre 2013
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 CLD de la MRC de Montmagny - Attentes de la MRC
 - 6.2 Rencontre du Comité d'aménagement en août prochain
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.3.1 Parc linéaire Monk
 - 6.3.2 Transport collectif
 - 6.3.3 Tourisme Montmagny et les îles
 - 6.3.4 Parc des Appalaches
 - 6.3.5 Capsules vidéo
 - 6.3.6 Politique sur les musées
 - 6.3.7 Accès au fleuve
 - 6.4 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.4.1 Saint-Paul-de-Montminy – Usages conditionnels – Zone CbMP-2
 - 6.4.2 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.5 Rapport du forestier en chef
 - 6.6 Oléoduc
 - 6.7 Projet d'étude sur l'impact de la Politique de la ruralité sur la santé dans les communautés
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Société d'agriculture du comté de Montmagny - Demande de commandite pour la Finale provinciale des jugements d'animaux
 - 7.2 Fonds mondial du patrimoine ferroviaire
 - 7.3 UPA - Portes ouvertes sur les fermes du Québec 2013
 - 7.4 Sainte-Apolline-de-Patton – Coupes forestières
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 juillet 2013
 - 8.3 Affectation de surplus
 - 8.3.1 Surplus - Exercice 2012
 - 8.3.2 Affectations - Exercice 2013
- 9. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT
 - 9.1 Dépôt des candidatures
 - 9.2 Élection
 - 9.3 Autorisation de signatures – Comptes bancaires
 - 9.4 Comités
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. VARIA OUVERT
 - 11.1 Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Inauguration du parc
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 11 JUIN 2013**

2013-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 11 juin 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**

N/A.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES** **5.1 ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE GESTIONNAIRE DE FORMATION**

5.1.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ÉNPQ

2013-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'École nationale des pompiers du Québec qu'elle confirme le renouvellement de l'entente actuelle pour une durée de un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 conformément à l'article 7, alinéa 7.1, qui se lit comme suit :

« La présente entente entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de un (1) an, soit jusqu'au 30 juin 2014 inclusivement, pour tous les programmes de formation visés par l'entente, incluant les ajouts qui pourraient être agréés par l'École nationale des pompiers du Québec. »

ADOPTÉ

5.1.2 PROPOSITION DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS PAR L'ÉNPQ

L'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) a informé la MRC de la possibilité de voir reconnaître les pompiers d'expérience par l'école afin que ceux-ci puissent éventuellement y suivre d'autres cours de formation.

L'information a également été transmise par l'école aux directeurs incendie afin qu'ils puissent compléter un sondage et que l'école puisse par la suite évaluer les coûts d'évaluation et de qualification des pompiers concernés.

L'information a également été acheminée aux directeurs généraux des municipalités locales pour les informer de la démarche actuelle de l'école.

5.2 **ÉVALUATION – RÔLES EN LIGNE**

L'évaluateur agréé qui assure la gérance du service d'évaluation de la MRC nous a informés qu'un jugement avait statué que le nom du propriétaire doit figurer au rôle en ligne. Par contre, l'information doit être accessible selon trois niveaux d'accès **et non directement.**

On rappelle que l'objectif de rendre les rôles accessibles est dans le but de permettre aux citoyens du territoire et d'ailleurs de pouvoir faire leurs propres recherches. Compte tenu qu'il s'agit d'une obligation et que le jugement est clair à ce sujet, le Conseil de la MRC est d'avis que les rôles en ligne doivent indiquer les informations permises par la loi.

5.3 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.3.1 ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le système de contrôle électronique de délestage a été mis en fonction dans la semaine du 1^{er} juin dernier. Pour le mois de juin, l'économie est intéressante et un suivi mensuel sera fait pour les autres mois à venir.

5.3.2 LOCATAIRE

La Chambre de commerce est déménagée au deuxième étage le 19 juin dernier.

Pour l'OBV de la Côte-du-Sud, il a été convenu de signer un bail et nous attendons que l'organisme confirme la durée.

5.3.3 MAÇONNERIE

Au cours des prochains jours, une inspection du contour de certaines fenêtres sera effectuée afin de s'assurer que les scellants sont intacts.

5.3.4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Les travaux suivants seront réalisées : nettoyage des rocailles existantes et de la haie ainsi que l'ajout de petits arbustes autour de la porte d'entrée principale pour une somme de 1 200 \$, plus les taxes.

5.4 SITE INTERNET ET PORTAIL D'ACCUEIL

Nous sommes à modifier le contenu du site actuellement et d'ici les vacances de la construction on espère avoir révisé 50 % du contenu.

Pour le portail de la région (www.montmagny.com), on souhaite le rendre plus interactif en ajoutant les nouvelles web régionales (en provenance de Facebook et Youtube).

Une demande est également faite à l'effet que l'on fasse le lien vers des organismes, activités et/ou attraits situés sur tout le territoire de la MRC de Montmagny. L'organisme Communications régionales Montmagny sera mandaté à ce sujet.

5.5 DOSSIER COURS D'EAU 2013

Les demandes pour les interventions dans les cours d'eau pour l'année 2013 sont les suivantes :

Nettoyage :

- Saint-Paul-de-Montminy : Rivière-du Moulin ;
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : Pierre Simard ;
- Montmagny : M.-L. Belley/M. Paré;
- Montmagny: M. Côté, c.d. Proulx;
- Montmagny : Yan Gosselin;
- Saint-Paul-de-Montminy : M. Talbot = Annulé en 2013.

Il y a également un dossier de barrage que l'on suit à Saint-Paul-de-Montminy.

5.6 RÉNOVILLAGE – BUDGET 2013-2014

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une confirmation de budget pour l'exercice 2013-2014;
- CONSIDÉRANT que, selon les vérifications effectuées par la MRC, l'admissibilité à une aide financière pour une deuxième fois après un délai de sept (7) années ne semble malheureusement pas en vigueur pour l'exercice 2013-2014;
- CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée des MRC de la FQM tenue le 22 mai dernier, il y a eu la présence du p.d.g. de la SHQ, M. John MacKay, qui a entretenu l'audience sur les enjeux du logement social;
- CONSIDÉRANT qu'à une question sur la possible admissibilité une seconde fois au programme RénoVillage, et après vérification par M. MacKay, il a été mentionné que les clients pourraient dorénavant être admissibles après un délai de sept (7) années après avoir bénéficié d'une première aide financière;

2013-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à la FQM de faire le suivi qui s'impose afin de valider le « pourquoi » de la non-réalisation des informations livrées le 22 mai dernier en matière d'admissibilité à une seconde aide financière pour un propriétaire d'immeuble dans le cadre du programme RénoVillage après une période de carence de sept (7) ans après une première aide financière accordée.

ADOPTÉ

5.7 DÉMARCHE MADA

Un tableau d'avancement des démarches par municipalité sera déposé environ aux deux mois pour information. Avec la période estivale, c'est certain qu'il y a un temps d'arrêt des comités pour certaines municipalités. À SUIVRE!

5.8 FQM – DATE LIMITE – AGA DU 28 SEPTEMBRE 2013

À titre informatif, la FQM rappelle que la date limite pour déposer une proposition (sous forme de résolution) à être présentée à l'AGA est le mardi 13 août 2013 à 16h.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY – ATTENTES DE LA MRC

ATTENTES CLD - ATTENTES CORRESPONDANT AU PROTOCOLE MDEIE/MRC

- CONSIDÉRANT que conformément au protocole d'entente à signer entre le MDEIE et la MRC pour le financement du CLD, la MRC doit formuler des attentes au CLD;
- CONSIDÉRANT qu'une partie des attentes de la MRC est déjà inscrite au protocole tandis que d'autres attentes plus particulières au territoire ou au fonctionnement du CLD sont émises par la MRC;
- CONSIDÉRANT également que dans le protocole MDEIE/MRC, le MDEIE émet des conditions au financement qui sont inscrites à l'annexe 4 et que le respect de ces conditions fait donc partie des attentes de la MRC;

2013-07-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE formuler au CLD les attentes suivantes pour l'année 2013 en plus des cibles inscrites au protocole d'entente avec le MDEIE.

DE demander au CLD de présenter un rapport à la MRC à la fin de l'année présentant le niveau d'atteinte des indicateurs formulés dans les attentes de la MRC.

ATTENTES CORRESPONDANT À LA STRUCTURE ADOPTÉE PAR LA MRC

La MRC de Montmagny a proposé une structure de fonctionnement visant à développer une participation des élus, des citoyens et des intervenants au développement de la région, et ce, dans trois domaines d'intervention : Les Affaires, le Tourisme et la Ruralité. Une première attente de la MRC est le maintien de cette structure organisationnelle mise en place en 2011 qui a permis une implication accrue des intervenants au développement local et aussi une meilleure compréhension des rôles et actions du CLD.

En résumé :

- . Respect de la structure développée en 2011;
- . Réalisation du PALÉE.

ATTENTES EN MATIÈRE DE TOURISME

La MRC et le CLD ont entériné deux plans d'action pour le développement et la mise en valeur des potentiels touristiques du territoire. Afin de donner suite à ces plans, la MRC formule l'attente que ceux-ci soient respectés tant en matière d'interventions que de priorisation des actions.

Une autre attente de la MRC est que la représentante élue siégeant comme vice-présidente soit informée des actions du CLD afin qu'elle puisse assumer un leadership au sein des tables de travail et faire le lien avec le Conseil des maires de la MRC.

En résumé :

- . Réalisation des plans d'action ;
- . Gestion du tourisme sur la côte (Montmagny et les îles);
- . Soutien au tourisme dans le secteur du Parc des Appalaches.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Deux aspects sont contenus dans ce domaine d'affaires : la ruralité et la diversification.

En matière de diversification, la MRC attend du CLD un soutien technique du comité de suivi ainsi qu'un support à la réalisation de projets correspondant aux différents axes de diversification (agriculture, foresterie, tourisme, industrie de transformation).

En matière de développement rural, les attentes de la MRC de Montmagny envers le CLD correspondent à l'encadrement des agents ruraux, au soutien du Comité de suivi du Pacte rural, à l'encadrement par les agents ruraux des comités locaux et par un soutien à la réalisation de projets.

Une autre attente de la MRC est que le représentant élu siégeant comme vice-président soit informé des actions du CLD afin qu'il puisse assumer un leadership au sein des tables de travail et faire le lien avec le Conseil des maires de la MRC.

En résumé :

- . Élaboration d'un plan d'action pour la ruralité;
- . Gestion et animation du Comité de diversification;
- . Soutien technique auprès des entreprises du Parc des Appalaches;
- . Gestion des ressources et des actions du Pacte rural;
- . Animation des comités locaux de développement rural.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

En ce qui concerne le développement des Affaires, en plus des attentes spécifiques formulées par l'entente MDEIE/MRC, la MRC formule l'attente que le CLD, via son président et le vice-président Affaires, favorise la participation des gens d'affaires au développement économique tant par des implications au développement global que par la réalisation de projets au sein de leur entreprise privée.

La MRC souhaite également voir le CLD être à l'affût des opportunités et des menaces concernant le développement économique du territoire de la MRC de Montmagny.

Finalement, la MRC souhaite que le CLD devienne le carrefour regroupant les gens d'affaires soucieux du développement de l'économie de la région.

En résumé :

- . Veille de l'activité économique sur le territoire;
- . Définition des opportunités et menaces pour les entreprises;
- . Aide au démarrage d'entreprises;
- . Collaboration avec les acteurs économiques du territoire;
- . **Rapport trimestriel des actions en matière de stratégie industrielle;**
- . Animation de la Table des gens d'affaires;
- . Reconnaissance du CLD comme Carrefour des affaires.

ADOPTÉ

6.2 RENCONTRE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT EN AOÛT PROCHAIN

Les membres du Comité d'aménagement conviennent de tenir une rencontre de travail le mercredi 28 août 2013 à 14h30 afin de faire le point sur le travail accompli pour la dernière version du schéma d'aménagement et préparer la présentation au conseil des maires au cours d'une séance suivante.

Les membres du comité sont :

Monsieur Réal Bolduc	Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur Jean-Guy Desrosiers	Monsieur Daniel Racine
Monsieur Rosario Bossé	

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.1 PARC LINÉAIRE MONK

La MRC de Kamouraska a fait parvenir une résolution demandant à la Société du Parc linéaire Monk de s'assurer de ne pas utiliser les réserves de fonds appartenant à certaines MRC afin de payer les taxes relatives à des travaux réalisés dans d'autres MRC.

6.3.2 TRANSPORT COLLECTIF

Le jeudi 4 juillet 2013, il y a eu une rencontre entre le Transport collectif et le CSSS concernant le guichet unique.

Le Conseil d'administration du Transport collectif a présenté une proposition dans laquelle on retrouve un tarif mensuel pour la répartition des demandes de transport, un taux de départ pour les clients, un horaire additionnel pour satisfaire la clientèle du CSSS et un tarif au kilomètre pour les déplacements initiés par le CSSS.

Aide financière au Transport collectif de la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports ne verse son aide financière de 100 000 \$ à la Corporation du Transport collectif qu'en septembre pour l'année en cours, soit après huit mois de services et que cette somme transite par la MRC de Montmagny;

2013-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une avance de 30 000 \$ à la Corporation du Transport collectif de la MRC de Montmagny en attendant le versement de l'aide financière du MTQ à la MRC pour ce service.

ADOPTÉ

6.3.3 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES

Le lancement de la campagne Montmagny et les îles a connu un succès auprès des médias et de nombreux articles sur l'archipel comme destination vacances ont paru dans les médias.

L'équipe du Tourisme travaille présentement à l'organisation d'événements « signature » qui se tiennent une fois et qui attire l'attention des journalistes toujours à l'affût de nouveautés et d'événements spéciaux pour des articles dans les médias.

6.3.4 PARC DES APPALACHES

L'assemblée générale du Parc des Appalaches aura lieu le jeudi 11 juillet 2013. Cette année, le parc a réalisé, participé ou est en cours de réaliser une douzaine de projets (raid, course de traîneaux à chiens, PMVRMF, affichage le long des routes et dans les villages, campagnes publicitaires, projets de diversification, loisirs, Fête de la pêche, guide d'interprétation, journal du parc, sentiers équestres, animateur plein air).

6.3.5 CAPSULES VIDÉO

Le conseil des maires est avisé de la réponse des partenaires financiers au projet.

Une rencontre avec CMATV est prévue le 11 juillet 2013 pour mettre en place le projet.

Déjà, le scénario de la capsule vidéo sur la vie dans l'archipel est réalisé et le tournage est débuté.

6.3.6 POLITIQUE SUR LES MUSÉES

Avenir du réseau muséal

Les membres du Conseil de la MRC sont informés de la position du Musée de l'accordéon, une organisation mise en place par le Carrefour mondial de l'accordéon, en ce qui a trait à l'avenir du réseau muséal.

Le coordonnateur à l'aménagement présente un résumé du contenu du mémoire déposé par cet organisme culturel de la MRC de Montmagny auprès du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal.

- CONSIDÉRANT l'apport économique, touristique et culturel qu'apporte le Musée de l'accordéon et toute l'organisation du Carrefour mondial de l'accordéon à la MRC de Montmagny et même à la société québécoise;
- CONSIDÉRANT que le musée de l'accordéon a déposé un mémoire au Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal;

2013-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le mémoire présenté par le Musée de l'accordéon et déposé au groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal.

QUE cette position de la MRC de Montmagny soit transmise au Musée de l'accordéon afin que cette organisation puisse faire connaître l'appui de la MRC au sein des autorités compétentes.

ADOPTÉ

6.3.7 ACCÈS AU FLEUVE

2013-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une somme de 5 000 \$ à la municipalité de Berthier-sur-Mer afin d'appuyer cette dernière à réaliser un projet favorisant l'accès au fleuve, soit l'achat d'un terrain pour accueillir les visiteurs désirant aller à la plage de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉ

6.4 AVIS DE CONFORMITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

6.4.1 SAINT-PAUL-DE-MONTMINY – USAGES
CONDITIONNELS – RÈGLEMENT 2013-06

2013-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny déclare conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur, le règlement 2013-06 sur les usages conditionnels adopté par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et autorise la

directrice générale à émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉ

2013-07-10

6.4.2 SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et la Commission de protection du territoire agricole que le projet d'élargissement de 6 pieds (app. : 1,8 mètres) du rang Nord à Saint-Pierre à l'est de la rue Principale, et ce, sur une distance d'environ 1,5 kilomètres est conforme au schéma d'aménagement, au RCI et au document complémentaire.

QUE la MRC de Montmagny avise la CPTAQ, qu'elle renonce à sa période de consultation considérant que son avis sur le projet est déjà émis.

ADOPTÉ

6.5 RAPPORT DU FORESTIER EN CHEF

Les représentants du bureau du forestier en chef ont présenté le résultat des calculs de possibilités de coupes forestières pour les années 2015-2018. On constate une baisse de 25 % en ce qui a trait à la capacité des forêts publiques à fournir aux scieries de la région.

Il y aura renversement du ratio coupe totale vs coupe partielle qui était de 60 % coupe totale et 40 % coupe partielle à 40 % coupe totale et 60 % coupe partielle.

C'est donc dire que ce qui avait été planifiée pour 2015-2018 servira aux exercices 2015-2019.

De plus, le forestier en chef précise qu'une partie des coupes devra être faite dans des secteurs sensibles (montagnes, bandes riveraines, etc.) et il n'a pas tenu compte des projets de réserves de biodiversité déposés au ministère de l'Environnement.

6.6 OLÉODUC

Une rencontre des représentants de TransCanada Pipeline est prévue avec la MRC et les municipalités concernées le 11 juillet 2013 au sujet du projet d'oléoduc.

6.7 PROJET D'ÉTUDE SUR L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ SUR LA SANTÉ DANS LES COMMUNAUTÉS

Le préfet, la directrice générale, l'agent rural et le directeur adjoint ont rencontré les trois personnes proposant à la MRC un

projet d'étude sur l'application de la Politique nationale de la ruralité dans la MRC de Montmagny.

Trois sujets feraient l'objet d'analyse :

- . Le territoire de la MRC via la réalisation de projets régionaux;
- . Le territoire d'une municipalité avec un indice positif;
→ Recommandation du groupe de travail : Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.
- . Le territoire d'une municipalité avec un indice entre -2 et -5;

Quatre municipalités répondent aux critères du groupe de recherche :

- Sainte-Lucie-de-Beauregard : En tant que petite communauté qui se distingue par son dynamisme malgré sa faible population;
- Saint-Fabien-de-Panet : Pour évaluer une approche basée sur le leadership remplaçant une mobilisation citoyenne importante;
- Sainte-Apolline-de-Patton : Où on retrouve trois sphères et groupes d'activités (municipalité, centre de plein air et corporation communautaire);
- Saint-Just-de-Bretenières : Pour sa démarche de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de vie d'une municipalité industrielle.

Le groupe de travail s'attend, dans ce cas, à ce qu'une des quatre municipalités se porte volontaire.

Une personne du groupe de travail rencontrera les acteurs municipaux, communautaires et citoyens des municipalités choisies et fera une évaluation des répercussions possibles de l'application de la Politique de la ruralité dans ces milieux. Quelques entrevues seront nécessaires sans toutefois accaparer les participants.

2013-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC participe au projet d'étude et que les deux municipalités locales proposées soient :

- . Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud à titre de municipalité avec un indice positif; et
- . Considérant que les quatre municipalités répondant au critère pour l'indice de développement entre -2 et -5 se sont offertes comme volontaires, le conseil laisse à la discrétion du groupe de travail le choix de la municipalité avec un indice négatif.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTMAGNY – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FINALE PROVINCIALE DES JUGEMENTS D'ANIMAUX

- CONSIDÉRANT que la Société d'agriculture du comté de Montmagny a déposé une demande de commandite pour la tenue de la Finale provinciale des jugements d'animaux;
- CONSIDÉRANT que la société sera sous les projecteurs pour cette première nouvelle édition et qu'elle a dû faire des achats importants de démarrage pour pouvoir tenir la première édition;
- CONSIDÉRANT le court délai pour la première année pour l'organisation de l'événement et aussi pour la recherche de commandite;

2013-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la Société d'agriculture du comté de Montmagny qu'elle accepte d'être un commanditaire pour l'édition 2013 pour une somme de 5 000 \$.

ADOPTÉ

7.2 FONDS MONDIAL DU PATRIMOINE FERROVIAIRE

Dépôt des documents de l'organisme qui fait état d'une demande de prêt auprès du gouvernement fédéral pour un projet de train touristique pour le transport avec vélo.

7.3 UPA – PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC 2013

Suite à la demande de l'UPA relativement à la participation de la MRC pour la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », la contribution de la MRC pourrait être une contribution de visibilité : c'est-à-dire ajout dans le fil des nouvelles sur le portail régional et sur FACEBOOK et aussi sur le site de la MRC de Montmagny.

7.4 SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON – COUPES FORESTIÈRES

La MRC a reçu une lettre de la municipalité réitérant sa position face au RCI de la MRC de Montmagny sur la protection et la mise en valeur des boisés privés. La MRC est d'avis que la réglementation est nécessaire sur tout le territoire afin d'éviter des coupes abusives. Par contre, la MRC de Montmagny pourrait voir à modifier la réglementation actuelle au cours de la prochaine année dans le même sens que ses homologues, les MRC de Bellechasse et des Etchemins, ce qui pour certains points assouplirait certaines normes jugées trop restrictives.

8. FINANCES
8.1 COMPTES DE JUIN 2013

2013-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1300348	94.87	Desrosiers, Jean-Guy
C1300349	300.00	Fonds de l'information foncière
C1300350	161.54	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300351	3 555.38	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300352	273.64	Journal l'Oie blanche
C1300353	34.49	Corporation informatique Bellechasse
C1300354	172.46	Bernier Imprimeurs inc.
C1300355	94.25	Montmagny Air Service inc.
C1300356	86.34	Société canadienne des postes
C1300357	826.58	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300358	200.00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Mty
C1300359	48.29	Publicité plastique Blais ltée
C1300360	408.16	Fleurs et Jardins Lemieux
C1300361	200.00	Conseil de la culture rég.
C1300362	1 287.72	Nicoll, Jasmin
C1300363	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300364	1 241.73	Réseau québécois des CFER
C1300365	1 235.99	Girard, Guillaume
C1300366	3 499.00	Programme RénoVillage
C1300367	1 750.00	Programme LAAA
C1300368	14.40	Desrosiers, Jean-Guy
C1300369	1 176.77	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300370	35 276.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1300371	846.56	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1300372	657.33	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300373	382.86	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1300374	1.63	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1300375	2 755.93	Société coopérative agricole
C1300376	31 685.18	Ville de Montmagny
C1300377	132.04	Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent
C1300378	2 500.00	Les Arts de la scène de Montmagny
C1300379	189.71	IDC Informatique
C1300380	1 183.38	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1300381	480.37	Groupe Système Forêt
C1300382	351.18	Génératrice Drummond
C1300383	207.03	Alimentation Danielle et Serge
C1300384	2 299.50	DPOC – Neopost Canada ltée
C1300385	2 704.86	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300386	472.45	Campor Environnement
C1300387	18.97	Québec linge, service d'uniformes
C1300388	130.56	Hallé, Laurence
C1300389	3 774.06	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1300390	637.74	Cytech Corbin
C1300391	13 870.97	Les Concassés du Cap inc.
C1300392	520.03	Laurentide Re/Sources inc.
C1300393	56.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300394	344.35	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300395	6 000.00	Pisciculture des Appalaches
C1300396	141.19	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1300397	3 736.69	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1300398	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300399	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300400	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300401	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.

C1300402	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300403	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300404	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300405	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300406	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300407	344.35	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300408	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300409	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300410	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300411	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300412	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300413	716.27	Revenu Canada
C1300414	23 005.58	Ministre du Revenu du Québec
C1300415	391.89	Télu Mobilité
C1300416	2 162.84	Hydro Québec
C1300417	9 001.42	Revenu Canada
C1300418	5 164.76	Hydro Québec
C1300419	237.55	Visa
C1300420	644.98	Visa
C1300421	246.76	Visa
C1300422	103.64	Télu Québec
C1300423	701.39	Comm. adm. de régime de retraite
C1300424	35.59	Cogeco câble S.E.N.C.
C1300425	247.38	Télu Québec
C1300426	844.81	Comm. adm. de régime de retraite
C1300427	1 314.67	Comm. adm. de régime de retraite
C1300428	72.45	La Petite Caisse
C1300429	41.76	Giroux, Gilles
C1300430	1 433.94	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300431	9 058.49	Fédération québécoise des municipalités
C1300432	142.80	Publications CCH/FM Itée
C1300433	6 898.50	Corporation informatique Bellechasse
C1300434	25.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1300435	226.57	Société coopérative agricole
C1300436	1 184.24	Inspecsol inc.
C1300437	41 200.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1300438	6 618.63	Électro Saguenay Itée
C1300439	3 818.32	IDC Informatique
C1300440	830.94	Michel Proulx – Le Clef de sol
C1300441	296.11	Cythech Corbin
C1300442	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300443	569.13	S-Pace signalétique
C1300444	38.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300445	101.77	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1300446	750.00	Place aux jeunes en région
C1300447	750.00	Béchar, Georges
C1300448	305.73	Les Serres du canton
C1300449	1 027.88	Simpleclic infolettre.net
C1300450	10 000.00	Programme RénoVillage
C1300451	7 473.38	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1300452	750.00	Place aux jeunes en région
C1300453	2 620.18	Ministre des Finances du Québec
C1300454	1 062.59	Télu Québec
C1300455	1 175.76	Desjardins Sécurité financière
C1300456	3 290.00	SSQ – Investissement et retraite
C1300457	1 175.76	Desjardins Sécurité financière
C1300458	2 328.24	SSQ – Investissement et retraite
C1300459	1 469.70	Desjardins Sécurité financière
C1300460	3 212.40	SSQ – Investissement et retraite
C1300461	450 768.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1300462	4 217.00	Programme RénoVillage
TOTAL	752 412.24\$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 752 412.24 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 3 JUILLET 2013

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 3 juillet 2013.

8.3 AFFECTATION DE SURPLUS

8.3.1 SURPLUS – EXERCICE 2012

CONSIDÉRANT que le surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2012 est de 39 213,42 \$ et qu'il est nécessaire de le répartir par activité;

2013-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la répartition du surplus de l'exercice 2012 de la façon qui suit :

- 13 175,00 \$ dans le surplus Sécurité incendie;
- -1 640,64 \$ dans le surplus Inspection intermunicipale;
- 27 679,06 \$ dans le surplus Adm., Amé. et MVT.

ADOPTÉ

8.3.2 AFFECTATIONS – EXERCICE 2013

2013-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une appropriation de surplus pour l'exercice 2013 tel que prévu au budget de la façon suivante :

- 10 000 \$, à même le surplus Adm. et mise en valeur du territoire;
- 10 000 \$, à même le surplus Évaluation;
- 13 175 \$, à même le surplus Sécurité incendie.

ADOPTÉ

9. ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT
9.1 DÉPÔT DES CANDIDATURES

La période de mise en candidature pour le poste de préfet suppléant a pris fin le mercredi 3 juillet 2013 à 12h et deux candidatures ont été déposées, soit :

- BOLDUC, Réal;
- GIROUX, Gilles.

Il y aura donc scrutin pour le poste de préfet suppléant étant donné qu'il y a plus d'une candidature;

9.2 ÉLECTION

Pour le déroulement du scrutin, la directrice générale agira à titre de présidente d'élection et le directeur général adjoint agira à titre de scrutateur.

Le processus de scrutin est le suivant :

- . Vote secret sur un bulletin de vote qui a été spécialement remis à cet effet;
- . Chaque maire dispose du nombre de vote indiqué dans les lettres patentes de la MRC de Montmagny et a donc reçu le nombre de bulletins de vote suivant, soit :

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE VOTES = NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE
Ville de Montmagny	3 votes
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	2 votes
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières	1 vote
Municipalité de Lac-Frontière	1 vote
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	1 vote
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Bearegard	1 vote
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	1 vote
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	1 vote
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	1 vote
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Berthier-sur-Mer	1 vote
Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	1 vote

Après le dépouillement des votes, M. Réal Bolduc ayant reçu le plus de voix, celui-ci est donc nommé préfet suppléant de la MRC de Montmagny jusqu'au mois de novembre 2013.

ADOPTÉ

9.3 AUTORISATION DE SIGNATURES – COMPTES BANCAIRES

2013-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Caisse populaire Desjardins de Montmagny soit informée que les personnes suivantes soient autorisées à être les signataires sur les comptes bancaires de la MRC de Montmagny (2 signatures sur 4) :

M. Jean-Guy Desrosiers, préfet
Ou M. Réal Bolduc, préfet suppléant

Et

Mme Nancy Labrecque, directrice générale
Ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

ADOPTÉ

9.4 COMITÉS

2013-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INFORMER la CRÉ de la Chaudière-Appalaches que M. Réal Bolduc est le représentant mandaté par la MRC de Montmagny pour siéger au Conseil d'administration de la CRÉ.

ADOPTÉ

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 VARIA OUVERT

11.1 SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD – INAUGURATION DU PARC

Mme Laurence Hallé, mairesse de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, invite le conseil des maires à l'inauguration du « Parc public de Sainte-Euphémie » qui aura lieu le samedi 13 juillet de 15h à 19h.

M. Bolduc, préfet suppléant, sera le représentant de la MRC de Montmagny à cette activité.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 18h30.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.